

# La Poterie en photos



Soirée dansante choucroute  
Samedi 11 octobre 2025



Commémoration du 11 novembre 2025



Installation nouveaux panneaux  
Jeudi 11 septembre



Fête de la Saint Louis  
Samedi 23 août 2025



Vœux du maire  
Vendredi 23 janvier 2026

## À vos agendas

Calendrier 2026 (sous réserve)

Actualisation des dates sur :  
✓ le site de la commune [www.lapoteriemathieu.fr](http://www.lapoteriemathieu.fr)  
✓ l'application panneau Pocket

- Soirée dansante Paëlla : samedi 21 février à partir de 19h30 à la salle des fêtes.
- Soirée loto : samedi 11 avril à partir de 19h30 à la salle des fêtes
- Foire à tout : dimanche 5 juillet autour de la mairie.
- Fête de la Saint-Louis : samedi 22 août. Messe à l'église suivie d'un vin d'honneur à la mairie.
- Soirée dansante choucroute : samedi 10 octobre à partir de 19h30 à la salle des fêtes.

PotMat'Infos  
Bulletin d'informations municipales de La Poterie-Mathieu /  
Tirage 120 exemplaires  
Éditeur : Mairie de La Poterie-Mathieu - RD 810 - 27560 La Poterie-Mathieu  
Imprimeur : imprimerie de Piencourt  
Directeur de la publication : Gilles SÉBIRE  
Responsable de la rédaction et mise en page : Aurélia MONLOUIS-BRÉVAL  
Prix de vente : gratuit  
Dépôt légal : 01/2026  
Date de parution : janvier 2026  
N° ISSN : 2969-0196  
© : Mairie de La Poterie-Mathieu

# PotMat'Infos

L'actualité de La Poterie-Mathieu



## Édito

Chères Potiermathieusaines,  
Chers Potiermathieusains,

Meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité en ce début 2026 hivernal.

Cette nouvelle année sera marquée par le renouvellement des conseils municipaux et communautaires.

Je compte sur votre présence dans les isoloirs les 15 et 22 Mars.

J'ai été ravi et fier d'exercer mon mandat depuis Octobre 2010, dans une commune dynamique bien que petite, en veillant à garantir la prise en compte de notre territoire communal dans le grand ensemble qu'est la Communauté de Communes Lieuvain Pays d'Auge.

La transition devrait s'effectuer en douceur pour que les projets de la Commune puissent aboutir.

Bonne année à toutes et à tous.

Bien amicalement,  
Le maire, Gilles SÉBIRE

## SITE INTERNET

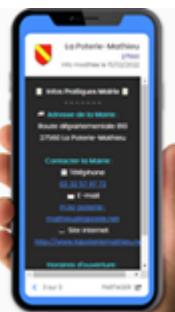
N'hésitez pas à consulter les pages de notre site [www.lapoteriemathieu.fr](http://www.lapoteriemathieu.fr)



## PANNEAU POCKET

Vous voulez recevoir toute l'actualité de la Poterie-Mathieu en temps réel ?

Téléchargez l'application Panneau Pocket sur votre smartphone !



## Mairie

Route départementale 810 - 27560 LA POTERIE-MATHIEU  
Téléphone : 02.32.57.97.72- Courriel : [m.la-poterie-mathieu@laposte.net](mailto:m.la-poterie-mathieu@laposte.net)  
Ouverture le mardi de 17h à 19h et le samedi de 11h à 12h

# Changements en 2026

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Le bac de tri jaune et le bac d'ordures ménagères seront collectés tous les 15 jours en semaine paire à partir du 1<sup>er</sup> février. Attention, certaines rues seront collectées en semaine impaire (Varenne, Heutterie, impasse des chênes, ...). Pour les résidences secondaires, il est possible de se procurer un badge.

Afin de mieux comprendre la nouvelle tarification ordures ménagères, il vous est proposé d'estimer votre taxe à l'aide d'un simulateur disponible sur le site PRECOVAL :

<https://www.sdomode.fr>  
Rubrique TEOMI > Simulateur

UNE FOIS COLLECTÉS, JE RENTRE MES BACS.		CHANGEMENT DE FRÉQUENCE DE COLLECTE : TOUTES LES 2 SEMAINES à partir de Février											
JANVIER	! Féérié le 1 <sup>er</sup> décalage vendredi 02	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	
jeudi 08	jeudi 05	jeudi 05	jeudi 02	jeudi 14	jeudi 11	jeudi 09	jeudi 06	jeudi 03	jeudi 01	jeudi 12	jeudi 10		
jeudi 15	jeudi 19	jeudi 19	jeudi 16	jeudi 28	jeudi 25	jeudi 23	jeudi 20	jeudi 17	jeudi 29	jeudi 15	jeudi 24		
jeudi 22			jeudi 30										
jeudi 29													

UNE QUESTION ? UN PROBLEME ?  
UN SEUL INTERLOCUTEUR  
[contact@precoval.fr](mailto:contact@precoval.fr)  
Tél : 02.32.43.14.75



## PLUi

Après échange avec toutes les communes, un deuxième arrêt du PLUi a été adopté lors du conseil communautaire du 19 janvier 2026.

Le règlement du PLUi se compose :

- d'un plan de zonage du territoire sur lequel sont reportées les différentes zones et les servitudes applicables ;
- d'un document écrit qui fixe les dispositions et les règles applicables à l'intérieur de chacune de ces zones.

La prochaine étape sera donc la réalisation d'une enquête publique permettant de faire remonter les dernières modifications du document si besoin.



# Informations communales

## REPAS POUR LES + 60 ANS

Comme chaque année, les élus du conseil municipal vous proposent de venir déjeuner au restaurant le :

**Dimanche 8 mars 2026.**



Merci de bien vouloir appeler ou venir à la mairie afin de nous indiquer si vous serez présent ou absent. Le lieu vous sera indiqué par la suite.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer ou venir à cette date, merci de bien vouloir le signaler à la mairie avant samedi 14 février afin que l'on puisse vous apporter un panier garni à votre domicile.

## NOËL POUR LES ENFANTS

Cette année encore, un bon cadeau d'une valeur de 20 € a été donné aux enfants de la commune jusqu'à 11 ans inclus.

C'est un total de 29 enfants qui a pu bénéficier de cette attention afin de pouvoir profiter de livres, magazines ou coloriages.

## LIMITATION DE VITESSE SUR LA RD810

Afin de sécuriser les deux arrêts de transport scolaire sur la RD 810 (mairie et entrée de la rue de la Belle- Épine), la limitation a été fixée sur ces deux zones à 50 km/h.



Cette limitation n'est pas encore respectée puisque le relevé du radar pédagogique de la mairie a montré une moyenne de vitesse de 61 km/h.

Entre le 9 septembre 2025 et le 13 janvier 2026, on comptabilise 34.39 % de respect de vitesse.

Encore 20 % des véhicules sont au dessus de 80 km/h ! Et la vitesse maximale est malheureusement de 159 km/h...

## ELECTIONS MUNICIPALES 2026



Les prochaines élections sont les élections municipales. Elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous devez vous inscrire au plus tard **le 6 février 2026**.

Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen,
- déménagement récent,
- acquisition récente de la nationalité française,
- droit de vote récemment recouvré.